

OBJET : MESURE DE FERMETURE PROVISoire DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

LA MAIRE DE LA COMMUNE D'ANNONAY,

VU les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 204,2017 du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs à Madame la Maire par le Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et ce, pour la durée du mandat,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation des équipements sportifs en raison de l'épidémie de Covid 19,

ARRETE

ARTICLE 1 – Fermeture des équipements sportifs

Les équipements sportifs de la Ville d'Annonay dont les noms suivent sont déclarés fermés :

- Salles de Bernaudin,
- Salle Meyzonner,
- Boulodrome et terrains de sport boules extérieurs Régis Perbet,
- Boulodrome et terrains de pétanque extérieurs René Garnier,
- Complexe sportif de Déomas,
- Stade Alain Dupuy,
- Stade de Vissenty,
- Stade Antonio Pinto,
- Stade Riboulon

En conséquence, du samedi 14 mars 2020 inclus et jusqu'à nouvel ordre, les rencontres, les entraînements et les stages ne pourront se dérouler dans ces installations.

ARTICLE 2 – Information des utilisateurs

MM. les responsables des clubs visiteurs, MM. Les responsables des clubs recevant, MM. Les arbitres et délégués, sont informés qu'ils devront respecter impérativement cette décision, à défaut de quoi leur responsabilité serait engagée pour tous les dégâts, les accidents et les incidents qui en découleraient.

ARTICLE 3 - Exécution

Monsieur le Directeur général adjoint, Monsieur le Directeur des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Madame la Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- * d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire.
- * d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif.

Fait à ANNONAY, le 13 mars 2020

Antoinette SCHERER

Maire



Affiché le : 14 mars 2020

AS